

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-152

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	16 700 992	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	16 700 992
<b>TOTAUX</b>	16 700 992	16 700 992
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transfert de 16 700 992 euros du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de l'action 01 « Moyens de l'administration centrale » vers le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de

l'aquaculture » de l'action « appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles ».

Alors que cette action vise à assurer la pérennité et la modernisation des exploitations agricoles, son budget est sensiblement diminué par rapport à l'année dernière. Cette baisse pourrait porter notamment préjudice à la politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. De plus la modernisation des exploitations est un enjeu majeur pour faire face à la compétitivité internationale accrue.